CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

1) Acquisition de parcelles pour créer le chemin dit de Tuilière - Délibération N°030

Le conseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité et autorise M. Lionel LACOMBE 1er Adjoint, en l'absence du Maire démissionnaire à signer les actes et à procéder à toutes opérations concernant cette acquisition.

2) Subventions aux Associations 2023 - Délibération N°031

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, valide les subventions aux associations communales.

3) Participation aux frais de fonctionnement pour l'OGEC Ecole privée St Joseph 2023 – Délibération N°32

Vu le contrat d'association conclu le 26.11.1980 entre l'Etat et l'Ecole St Joseph, et l'avenant du 17 septembre 1985,

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de valider le montant de la participation pour 2023, soit 19 257.90 €.

4) Frais de fonctionnement, à l'école primaire publique Marie-Claude SERRES, des communes en RPI : Fraisse et Monfaucon – Délibération N°33

Après concertation avec les maires des communes concernées et suivant la convention validée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le montant des participations suivantes à l'unanimité.

Commune de Monfaucon 5 839.38 €, Commune de Fraisse 1 857.99 €.

5) Virements de crédits sur budget lotissement la Vaure 2 pour équilibre budgétaire – Délibération N°034 – Votés à l'unanimité.

6) Virements de crédits sur budget commune pour équilibre budgétaire – Délibération N°035 – Votés à l'unanimité.

7) Convention avec l' INRAP pour un diagnostic dans un secteur archéologique sensible au lieu dit les Arnautoux – Délibération N°036

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide cette convention avec l'INRAP pour procéder à la vente des parcelles AD 542 et 544, et autorise M. Lionel LACOMBE à la signer, en l'absence du Maire démissionnaire.

8) Convention d'honoraires avec un coordinateur SPS pour les travaux de rénovation des sanitaires du groupe scolaire – Délibération N°037

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour l'intervention du coordinateur SPS et autorise le 1er Adjoint Lionel LACOMBE, en l'absence du Maire démissionnaire à signer la convention.

9) Achat parcelles AD501 et 503 lieu dit fuméréta à EPFNA pour la réalisation du futur lotissement du Vignoble – Délibération N°038

Le conseil municipal après en avoir délbéré, à l'unanimité, valide cette cession de parcelles au lieu dit fuméréta pour un montant de 34 023.71 € TTC et autorise M. Lionel LACOME 1er Adjoint à la signer en l'absence du Maire démissionnaire.

10) Avenant N°1 à la convention entre EPFNA et la Commune portant sur la prolongation de 1 an pour la création du lotissement du Vignoble - Délibération N°039

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant N°1 à la convention initiale et autorise M. Lionel LACOMBE 1er Adjoint à le signer, en l'absence du Maire démissionnaire.